



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1917 • Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920

LE TITRE DE RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNELS ENGAGÉS DANS L'OPERATION « SENTINELLE »

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'opération *Sentinelle* qui perdure depuis le 12 janvier 2015, en complément du plan *Vigipirate* afin de lutter contre le terrorisme, implique de nombreux réservistes opérationnels, qui interviennent dans le cadre de l'état d'urgence.

Pour l'UNC, il s'agit de **rendre possible l'attribution du TRN à ces réservistes volontaires**

ELEMENTS DE LANGAGE

- ☛ C'est une mission conduite avec des **armes de guerre**, sur le **territoire national**.
- ☛ Même si les règles d'engagement se limite à la simple légitime défense, le doute sur la **dangerosité** n'est plus de mise.
- ☛ On a recensé de **nombreuses attaques**¹ contre des militaires de l'opération Sentinelle depuis le déclenchement de cette opération.

¹ Le 3 février 2015, attaque au couteau trois militaires du 54^e régiment d'artillerie de Hyères en faction devant un centre communautaire juif de Nice. Au 13 février 2015, le commandement recensait 371 incidents contre les militaires dont « des reconnaissances, prises de vue ou films » et « 14 agressions graves, que ce soit au couteau, par laser, voire coup de crosse ».

Le 1^{er} janvier 2016, un véhicule fonce à trois reprises sur des militaires du dispositif Sentinelle devant la mosquée de Valence. Après avoir fait les sommations d'usage, les militaires ouvrent le feu et maîtrisent le terroriste.

Le 3 février 2017 au Carrousel du Louvre à Paris, une patrouille de quatre militaires est agressée à la machette par un terroriste blessé grièvement par un des militaires.

Le 18 mars 2017, un homme est tué dans le Hall 1 de l'aéroport d'Orly-Sud après avoir tenté de s'emparer de l'arme d'une militaire de l'opération Sentinelle.

Le 5 août 2017, à Paris, un homme d'origine mauritanienne tente de pénétrer dans la tour Eiffel armé d'un couteau. Des militaires de l'opération Sentinelle lui ordonnent de poser son arme à terre : il s'exécute et il est interpellé.

15 septembre 2017, métro Chatelet un soldat de Sentinelle désarme un homme armé d'un couteau.

Le 9 août 2017, à 7h57, à Levallois-Perret, un individu conduisant une voiture fonce sur une patrouille de l'opération Sentinelle, faisant 6 blessés parmi les militaires dont 3 graves.

Le 15 septembre 2017, un homme armé d'un couteau agressé un militaire en patrouille dans une station de métro, sans faire de blessé.

Le 23 mars 2018, 4 personnes sont tuées dont le colonel Beltrame et 16 blessés par un homme armé d'un couteau.

Le samedi 12 mai, un homme attaque des passants, armé d'un couteau dans le quartier de l'Opéra. Un passant de 29 ans, originaire du Mans est décédé. Quatre autres personnes ont été blessées, dont deux grièvement (une femme de 54 ans et un homme de 34 ans).

Dimanche 26 Août 2018, une patrouille de l'opération sentinelle a ouvert le feu sur un véhicule à Lille.

Mercredi 12 décembre, Chérif Chekkat ouvre le feu au marché de Noël de Strasbourg, tuant cinq personnes et en blessant 11 autres

☛ Certes, la **médaille de la protection militaire du territoire**² instituée le 14 juillet 2015, avec une agrafe « *Sentinelle* » peut être décernée après 60 jours de service dans cette opération.

☛ En outre, **deux agrafes supplémentaires** ont été créées, l'agrafe "*Trident*" destinée à récompenser les militaires qui participent de manière effective aux missions de surveillance et de protection militaires des espaces aériens, maritimes et terrestres, sur le territoire national et l'agrafe "*Egide*" destinée à récompenser les militaires qui participent de manière effective, sur le territoire national, à la protection des emprises militaires, des bâtiments publics de l'État, des organisations internationales et des missions diplomatiques et consulaires.

☛ Le titre de reconnaissance³ de la nation (TRN) peut maintenant « *être délivré par le ministre chargé des anciens combattants, sur demande des intéressés, aux militaires des forces armées et aux personnes civiles de nationalité française ayant servi pendant au moins quatre-vingt-dix jours dans une formation ayant participé aux opérations ou missions mentionnées à l'article R.311* ».

☛ Le titre de reconnaissance de la nation ouvre des droits contrairement à la médaille de la protection militaire du territoire :

- Au port de la médaille de reconnaissance de la Nation,
- Au patronage de l'ONACVG et à l'accès aux avantages qu'il procure (notamment l'accueil en maison de retraite),
- À une majoration de rente mutualiste par l'État,
- Au droit, lors du décès, de recouvrir le cercueil du titulaire d'un drapeau tricolore.

☛ Cette nouvelle disposition en matière de reconnaissance apparaît donc comme déterminante pour enfin **reconnaître les réservistes opérationnels de *Sentinelle* comme des ressortissants à part entière de l'ONACVG** et intégrer ainsi le mode combattant

☛ En moyenne, un réserviste accomplit une trentaine de jours par an. L'attribution du TRN demanderait par conséquent trois années de volontariat.

☛ Reconnaître les réservistes opérationnels « abonnés » à *Sentinelle* serait un signe fort du lien armée Nation serait un signe fort du lien Armée Nation

MOTS CLES

- **Reconnaissance** des réservistes
- Prise en compte de la **dangerosité de la mission**
- **Encouragement** à servir dans la réserve
- Renforcement du **lien Armée Nation**

² Arrêté du 13 juillet 2015 portant ouverture de l'agrafe « *Sentinelle* » sur la médaille de la protection militaire du territoire

³ D.331 du CPMIVG